

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute - Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	8	4

Séance ordinaire du 3 juillet 2021

Date de la convocation :
28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois juillet à dix heures
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :
28 juin 2021

Présents : Madame CHEYRONNAUD
Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE,
DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de L. FAUCHER à N. DE JESUS,
de C. BOUILHAGUET à E. COIFFE et de F. PIDEILL à C. CHEYRONNAUD

Objet de la délibération :
Agrandissement et mises aux normes de la cuisine du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'honoraires du cabinet d'architectes E.C.R., 2 rue Saint Affre à Limoges, mission de base et pilotage qui s'élève à 27 350.00 € HT soit 32 820.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du cabinet E.C.R pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme en mairie le 6 septembre 2021.

Le Maire,
Didier MARCELLAUD

